



**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL**  
**LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA**



Bulletin Officiel n° 32  
du 14.05.2017

# Secrétariat

president@lfw-blida.dz  
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

## Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
  - Circulaire N°01, relative aux déclarations aux médias. **Noté. Cf. Publication intégrale.**
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
  - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
  - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
  - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
  - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
  - Résultats de l'examen théorique de passage au grade régional. **Noté et transmis à la DAW. Cf. Publication intégrale.**
  - Invitation du Président à la réunion du bureau de ligue. **Noté.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
  - De la **L.f.w-Boumerdes**, invitation à la cérémonie de clôture de la saison. **Remerciements.**
- ✓ **Courrier Direction Technique Régionale :**
  - Néant.
- ✓ **Courrier de la WILAYA - D.J.S :**
  - Du groupement de la gendarmerie nationale, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre de Coupe de gendarmerie. **Noté et transmis à la D.A.W.**
- ✓ **Courrier Clubs :**
  - Du C.S.A « C.R.Amroussa » demandant levée de suspension d'un joueur. **Noté et transmis à la C.D.**
- ✓ **Courrier Divers :**
  - Du Service des Sports 1<sup>ère</sup> R.M, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre amicale « 1<sup>ère</sup> R.M – N.A.Husseïn Dey ». **Noté et transmis à la D.A.W.**

## Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Directeur de la Protection Civile de la wilaya de Blida**, relative à la couverture sanitaire des rencontres de Coupe de Wilaya, prévues les **12 et 13 Mai 2017 au stade Brakni.**
- Lettre transmise à Mr. **Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres de Coupe de Wilaya, prévues les **12 et 13 Mai 2017 au stade Brakni.**
- Lettre transmise à Mr. **Le Chef de sûreté de la wilaya de Blida**, relative à la couverture sécuritaire des rencontres de Coupe de Wilaya, prévues les **12 et 13 Mai 2017 au stade Brakni.**

**Bulletin Officiel n° 32**  
**du 14.05.2017**

- Lettre transmise au **Président de la L.R.F-Blida** », relative au « **Champion** » de la Division « **Honneur** » saison « **2016-2017** ».
- Programme des finales de la coupe de Wilaya 2017, « Feu Ghribi Rachid » transmis à **Mr. Le Président d'APC de Blida**.
- Invitation aux finales de la coupe de Wilaya 2017, « Feu Ghribi Rachid » transmis aux Ligues, Clubs, et autorités locales.

**Travaux des Commissions**

<b>Direction d'Arbitrage de Wilaya</b>	<b>Lu et Approuvé</b>
<b>Commission de discipline</b>	<b>Lu et Approuvé</b>
<b>Direction d'Organisation des Compétitions</b>	<b>Lu et Approuvé</b>

**Divers**

**CONSULTATION DU SITE INTERNET**

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : [www.lfw-blida.dz](http://www.lfw-blida.dz) et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

**E-MAIL des CLUBS**

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

**Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »**

**Article 151 : Solidarité de paiement**

Le club répond solidairement des amendes infligées aux joueurs et officiels de son équipe. Le fait qu'un joueur ou un officiel quitte son club ne dispense pas ce dernier de la responsabilité solidaire.

**Article 152 : Cas de force majeure**

Les cas de force majeure sont les cas imprévisibles et irrésistibles, tels que notamment : accident entraînant de graves dommages, catastrophes naturelles ou intempéries. Toutes ces causes devront être dûment justifiées devant l'organe juridictionnel concerné.

**Article 153 : Cas non prévus**

Les cas non prévus par le présent règlement seront traités conformément aux dispositions prévues par les règlements généraux de la FAF et le code disciplinaire de la FAF.

LE PRESIDENT DE LIGUE  
**Mr. FERGANI Abdel'Hafid**

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE  
**Mr. SAMET Mohamed Amine**

# Commission de Discipline

cd-lfwb@lfw-blida.dz

**- Etaient présents :**

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUAL Ahmed.

**- Courrier :**

- Du C.S.A « C.R.Amroussa » demandant levée de suspension d'un joueur. **Regrets, se conformer au règlement des championnats de football Amateur.**

**- Audience :**

- Néant.

**- Traitement des Affaires :**

**Procès-verbal N°23 Jeunes : Séance du LUNDI 08.05.2017**

**PLAY-OFF CHAMPIONNAT « U - 20 »**

**Affaire N°147 J : Rencontre U.S.O.M - I.R.B.S du 06.05.2017**

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
<b>BENZINA Meziane</b>	1630195	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement
<b>OUCHEN Mounir</b>	1630188	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement
<b>GATAL Adel</b>	1660026	IRBS	Comportement Anti Sportif	Avertissement
<b>BEDOUI Sid Ahmed</b>	1630060	IRBS	Jeu Dangereux	Avertissement
<b>MERAZGA Rayane</b>	1630064	IRBS	Comportement Anti Sportif	Avertissement

**PLAY-OFF CHAMPIONNAT « U - 17 »**

**Affaire N°148 J : Rencontre I.R.B.O.C - U.S.O.M du 06.05.2017**

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
<b>LOURARI Zakaria</b>	1660203	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
<b>ZITOUNI Ahmed</b>	1660202	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
<b>BOURLALA Adem</b>	1660212	IRBOC	Jeu Dangereux	Avertissement
<b>CHERGUI Imed Eddine</b>	1660304	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement
<b>BOUMELIT Sid Ali</b>	1660310	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement

**PLAY-OFF CHAMPIONNAT « U - 15 »**

**Affaire N°149 J : Rencontre G.A.C - U.S.O.M du 06.05.2017**

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
<b>LAHANI Djamel</b>	1680104	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

<b>BENSALEM Anis</b>	<b>1680099</b>	<b>GAC</b>	<b>Comportement Anti Sportif</b>	<b>Avertissement</b>
<b>BENALLAL Moussa</b>	<b>1680185</b>	<b>USOM</b>	<b>Jeu Dangereux</b>	<b>Avertissement</b>

**- Divers :**

**Article 143 : Responsabilité**

**Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la Responsabilité exclusive des clubs.**

**Note**

**La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.**

**Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »**

**Article 129 : Influence, arrangement, pression et intimidation**

**1- Influence**

Est considérée comme tentative d'influence sur le cours du championnat toute équipe senior qui, au cours des cinq (05) dernières journées du championnat, n'aura pas aligné au moins huit (08) joueurs ayant été inscrits auparavant sur les feuilles de matchs des dix (10) premières journées de la phase retour du championnat.

Le club contrevenant est sanctionné par :

- Défalcation de neuf (09) points;
- Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour la personne concernée du club;

**o Une amende de :**

- Cinq cent mille (500.000 DA) dinars pour la division nationale amateur.
- Trois cent mille (300.000 DA) dinars pour la division inter-régions.
- Deux cent mille (200.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
- Cent mille dinars (100.000 DA) d'amende pour les divisions honneur et pré-honneur.

**2- Arrangement d'un match :**

Tout arrangement de match est sanctionné par :

- Suspension des deux clubs fautifs pour la saison en cours ;
- Rétrogradation en division inférieure des deux clubs fautifs ;
- Défalcation de six (06) points sur le cours du championnat de la saison à venir;
- Interdiction à vie d'exercer toute activité en relation avec le football pour le contrevenant ;

**o Une amende de :**

- Cent mille dinars (100.000 DA) pour les divisions honneur et pré-honneur.

**3- Pression et intimidation**

Toute personne qui aura entrepris des démarches en vue d'influencer le résultat d'une rencontre par l'intimidation, pression de toute nature sera sanctionnée par :

- Match perdu (sans attribution de points à l'équipe adverse);
- Défalcation de trois (03) points;
- Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour la personne concernée du club;

**o Une amende de :**

- Cent mille dinars (100.000 DA) pour les divisions honneur et pré-honneur.



**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL**  
**LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA**



Bulletin Officiel n° 32  
du 14.05.2017

**Direction Technique d'Arbitrage**  
dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 10.05.2017

**Etaient Présents :**

Mr. OUMERT	Mourad	<b>Directeur Technique.</b>
Mr. KABECHE	Lamine	<b>Gestionnaire Administratif.</b>
Mr. BOUSSETER	Sofiane	<b>Formateur.</b>
Mr. HOULI	Mustapha	<b>Membre.</b>
Mr. ALI KHOUDJA	Belkacem	<b>Membre.</b>
Mr. BENSALAH	Fadhel.	<b>Membre</b>

**Absents excusés :**

Mr. ZEKRI	Boualem	<b>Membre.</b>
-----------	---------	----------------

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- COURRIER ARRIVEE.
- FORMATION ET CAUSERIE.
- DESIGNATION.
- DIVERS.

**1 - COURRIER ARRIVEE :**

• **Courrier clubs:**

✓ Néant.

• **Courrier Divers :**

- ✓ Résultats de l'examen théorique de passage au grade régional. **Noté.**
- ✓ Du groupement de la gendarmerie nationale, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre de Coupe de gendarmerie. **Noté.**
- ✓ Du Service des Sports 1<sup>ère</sup> R.M, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre amicale « 1<sup>ère</sup> R.M – N.A.Hussein Dey ». **Noté.**

**2 - FORMATION ET CAUSERIE :**

✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

**3 - DESIGNATION:**

✓ Finales de la coupe de Wilaya 2017, « Feu Ghribi Rachid ».

**4 - DIVERS:**

**Extraits des LOIS DU JEU – IFAB « 2016 - 2017 »**

**Langage corporel, communication et usage du sifflet**

**1. Arbitres**

**Langage corporel :**

Le langage corporel est la gestuelle qui aide les arbitres à :

- contrôler le match ;
- dégager de l'autorité et du sang-froid.

Le langage corporel n'est pas l'explication d'une décision.

**Signaux :**

Voir la Loi 5 pour consulter les illustrations des signaux.

### **Usage du sifflet :**

*Un coup de sifflet est nécessaire pour signifier :*

- le coup d'envoi (1re et 2e période du temps réglementaire et des prolongations) et la reprise du jeu après un but ;
- l'interruption du jeu ;
- Pour un coup franc ou un penalty ;
- Pour suspendre ou arrêter le match définitivement ;
- à la fin de chaque période.
- la reprise du jeu lors d'un :
- Coup franc lorsque le mur est placé à distance réglementaire ;
- Penalty.
- la reprise du jeu après une interruption due à :
- Un avertissement ou une exclusion ;
- Une blessure ;
- un remplacement.

*Un coup de sifflet n'est **PAS** nécessaire pour signifier :*

- l'interruption du jeu pour :
- un coup de pied de but, un corner, une rentrée de touche ou un but lorsqu'ils sont évidents.
- la reprise du jeu après :
- la plupart des coups francs, coups de pied de but, corners, rentrées de touche ou balles à terre.

*Un usage trop fréquent du sifflet affaiblira son impact.*

*Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent le coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15 m du lieu d'exécution d'un coup franc), il doit clairement indiquer à l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet.*

*Si l'arbitre donne un coup de sifflet par erreur et interrompt le jeu, le jeu reprend par une balle à terre.*

## **2. Arbitres assistants**

### **Signal sonore :**

*Le système de signal sonore est un système complémentaire à n'utiliser que pour attirer l'attention de l'arbitre. Le signal sonore est notamment utile dans les situations suivantes :*

- hors-jeu ;
- fautes (hors du champ de vision de l'arbitre) ;
- rentrée de touche, corner, coup de pied de but ou but lorsque les décisions sont délicates.

### **Système de communication électronique :**

*En cas d'utilisation d'un système de communication électronique, l'arbitre informera les arbitres assistant avant le match des moments où il est adapté d'utiliser ce système de communication en même temps qu'un signal physique ou à sa place.*

### **Technique de drapeau :**

*Le drapeau de l'arbitre assistant doit toujours être déployé et visible par l'arbitre. Cela signifie que l'arbitre assistant doit porter son drapeau dans la main la plus proche de l'arbitre. Pour faire un signal, l'arbitre assistant doit interrompre sa course, se placer face au terrain, échanger un regard avec l'arbitre et lever son drapeau avec des gestes posés (sans agitation ni exagération). Le drapeau se veut une extension du bras. Les arbitres assistants doivent lever leur drapeau de la main qui sera utilisée pour le signal suivant. Si les circonstances changent et si le signal suivant doit se faire de l'autre main, l'arbitre*

assistant changera son drapeau de main au-dessous du niveau de la taille. Si l'arbitre assistant signale que le ballon est hors du jeu, il doit maintenir son signal jusqu'à ce que l'arbitre en prenne acte.

Si l'arbitre assistant signale une faute passible d'exclusion et que son signal n'est pas remarqué immédiatement :

- si le match a été interrompu, la reprise doit être modifiée conformément aux Lois du Jeu (coup franc, penalty, etc.) ;
- si le jeu a repris, l'arbitre pourra prendre des mesures disciplinaires, mais ne pourra accorder ni coup franc ni penalty.

**Gestuelle :**

En règle générale, l'arbitre assistant doit s'abstenir de tout signe manifeste de la main. Cependant, dans certains cas, un signe discret de la main pourra aider l'arbitre. Tout signe de la main doit avoir une signification claire, définie lors de la discussion d'avant-match.

**Signaux :**

Voir la Loi 6 pour consulter les illustrations des signaux.

**Corner / Coup de pied de but :**

Si le ballon franchit la ligne de but près de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, celui-ci fera un signal direct de la main droite (pour un meilleur champ de vision) afin d'indiquer s'il s'agit d'un coup de pied de but ou d'un corner.

Si le ballon franchit la ligne de but, l'arbitre assistant doit lever son drapeau pour informer l'arbitre que le ballon n'est plus en jeu, puis si cela s'est produit :

- près de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, l'arbitre assistant doit indiquer s'il convient d'accorder un coup de pied de but ou un coup de pied de coin ;
- loin de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, l'arbitre assistant consultera du regard l'arbitre et suivra sa décision. L'arbitre assistant peut également faire un signal direct si la décision est évidente.

**Fautes :**

L'arbitre assistant doit lever son drapeau lorsqu'une faute ou une incorrection est commise tout près de lui ou hors du champ de vision de l'arbitre. Dans toute autre situation, l'arbitre assistant ne doit donner son avis que si on le lui demande puis rapporter à l'arbitre ce qu'il a vu et entendu en indiquant les joueurs impliqués.

Avant de signaler une faute, l'arbitre assistant doit s'assurer que :

- la faute a été commise hors du champ de vision de l'arbitre ou que le champ de vision de l'arbitre était obstrué ;
- l'arbitre n'aurait pas appliqué la règle de l'avantage.

Si une faute ou une incorrection est commise et que l'arbitre assistant doit la signaler, il devra :

- lever son drapeau de la même main que celle qu'il utilisera pour le reste du signal, de manière à indiquer clairement à l'arbitre à quelle équipe le coup franc est accordé ;
- échanger un regard avec l'arbitre ;
- agiter légèrement son drapeau (en évitant tout mouvement trop ample ou agressif).

L'arbitre assistant doit faire preuve de discernement pour permettre au jeu de se poursuivre : il ne lèvera donc pas son drapeau si l'équipe victime de la faute peut bénéficier de l'avantage. Dans ce cas, il est très important que l'arbitre assistant et l'arbitre se consultent du regard.

**Fautes à l'intérieur de la surface de réparation :**

Si une faute est commise par un défenseur à l'intérieur de la surface de réparation, hors du champ de vision de l'arbitre, notamment à proximité de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, ce dernier devra tout d'abord consulter l'arbitre du regard pour voir où il se

trouve et quelle décision il a prise. Si l'arbitre n'a pas pris de décision, l'arbitre assistant signalera l'incident avec son drapeau et utilisera le signal sonore électronique, puis longera la ligne de touche en direction du poteau de corner.

**Fautes commises hors de la surface de réparation :**

Si une faute est commise par un défenseur hors de la surface de réparation (à ses abords), l'arbitre assistant doit consulter l'arbitre du regard pour voir où il se trouve et quelle décision il a prise, puis signaler l'incident avec son drapeau si nécessaire. Dans les situations de contre-attaque, l'arbitre assistant doit être capable d'indiquer si une faute a été commise ou non et si la faute a été commise à l'intérieur ou à l'extérieur de la surface de réparation. Il précisera également la mesure disciplinaire à prendre. L'arbitre assistant doit clairement se déplacer le long de la ligne de touche en direction de la ligne médiane pour indiquer que la faute a eu lieu hors de la surface de réparation.

**But marqué ou non marqué :**

S'il est clair que le ballon a franchi entièrement la ligne de but, l'arbitre assistant le confirmera du regard à l'arbitre sans faire d'autre signal.

Si un but a été marqué sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude si le ballon a franchi la ligne, l'arbitre assistant commencera par lever son drapeau pour attirer l'attention de l'arbitre et confirmera le but seulement ensuite.

**Hors-jeu :**

En cas de hors-jeu, l'arbitre assistant doit tout d'abord lever son drapeau (de la main droite afin d'avoir un meilleur champ de vision) et si l'arbitre interrompt le jeu, l'arbitre assistant doit utiliser son drapeau pour indiquer à quel endroit du terrain l'infraction a été commise. Si l'arbitre ne voit pas immédiatement le drapeau, l'arbitre assistant devra maintenir son signal jusqu'à ce que l'arbitre en prenne acte ou que le ballon soit clairement contrôlé par l'équipe en défense.

**Penalty :**

Si le gardien de but a quitté sa ligne avant que le ballon n'ait été botté et si le but n'a pas été marqué, l'arbitre assistant lèvera son drapeau.

**Remplacement :**

Une fois que l'arbitre assistant a été informé d'une demande de remplacement (par le quatrième arbitre ou un officiel d'équipe), il doit faire un signe à l'arbitre lors de la prochaine interruption de jeu.

**Rentrée de touche :**

Si le ballon franchit entièrement la ligne de touche :

- près de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, celui-ci indiquera la direction de la rentrée de touche à l'aide d'un signal direct.
- loin de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant et que la rentrée de touche est évidente, l'arbitre assistant en indiquera la direction à l'aide d'un signal direct.
- loin de l'endroit où se trouve l'arbitre assistant, mais celui-ci a un doute sur la direction de la rentrée de touche, l'arbitre assistant lèvera son drapeau pour informer l'arbitre que le ballon est hors du jeu, consultera celui-ci du regard et suivra son signal.

**Le Directeur Technique :**  
**M. OUMERT.**

**Le Gestionnaire Administratif**  
**L. KABECHE.**



Bulletin Officiel n° 32  
 du 14.05.2017  
**Direction d'Organisation des Compétitions**  
 doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 09.05.2017

**- Etaient présents :**

- ✓ RADJI Mohamed **Directeur.**  
 ✓ BENAOUA Achour **Membre.**

**- Ordre du jour :**

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

**1. - COURRIER ARRIVEE :**

- Néant.

**2. - HOMOLOGATION:**

✓ **Play - Off « Jeunes »**

Catégorie	RENCONTRE		Résultats	Observations
<b>U - 14</b>	<b>C.S. OPOW - Blida</b>	U.S.M.Blida 1	<b>02 - 00</b>	
<b>U - 15</b>	<b>Guerrouaou A.C</b>	U.S.O.Mouzaïa	<b>03 - 01</b>	
<b>U - 17</b>	<b>I.R.B.Ouled Chebel</b>	U.S.O.Mouzaïa	<b>01 - 01</b>	<b>I.R.B.O.C</b> <b>Vainqueur tirs</b> <b>aux buts (05/04)</b>
<b>U - 20</b>	<b>U.S.O.Mouzaïa</b>	I.R.B.Soumaa	<b>01 - 01</b>	<b>U.S.O.M</b> <b>Vainqueur tirs</b> <b>aux buts (03/01)</b>

**CHAMPIONS**

Catégorie	CLUBS
<b>U - 14</b>	<b>C.S. OPOW - Blida</b>
<b>U - 15</b>	<b>Guerrouaou A.C</b>
<b>U - 17</b>	<b>I.R.B.Ouled Chebel</b>
<b>U - 20</b>	<b>U.S.O.Mouzaïa</b>

**3 - DESIGNATION :**

- ✓ *Finales Coupe Wilaya 2017 « Feu Ghribi Rachid » - Seniors et Jeunes.*

**4 - TRAITEMENT DES AFFAIRES:**

- ✓ Néant.

**Le Directeur :**

**Mr. RADJI MOHAMED**

**Le Gestionnaire Administratif**

**Mr. BENAOUA Achour**